

L'ABBAYE DE BELLEPERCHE¹

Par M. Louis TAUPIAC,
Membre de la Société.

Le voyageur qui, il y a un siècle, descendait la Garonne de Toulouse à Bordeaux, après sa première journée de navigation, s'arrêtait et faisait escale à Belleperche. Il saluait ordinairement avec bonheur les bâtiments hospitaliers de l'antique monastère.

Mais, quoique assuré de trouver là un bon gîte, il ne voyait pas disparaître sans quelque regret, avec les derniers rayons du soleil, les bords fertiles que son bateau venait de côtoyer : ces riches alluvions, ces épais taillis de saule blanc, venus naturellement, atteignant en quelques mois quatre ou cinq mètres de hauteur, et ces bois élevés de peupliers grandissant aussi comme par enchantement, dérobaient bientôt par leur front uni, aux yeux du riverain, les hauts coteaux de la Gascogne et du Quercy. Ce sont ces surfaces rapidement conquises qui réparent encore en si peu de temps les ravages des plus effroyables inondations.

Dans la large trouée que fait le fleuve au milieu de cette végétation incomparable, s'improvisent les paysages et les contrastes les plus gracieux. En hiver, des brouillards inconstants s'abaissent ou s'élèvent, changent et varient les horizons et les perspectives, le plus souvent couvrent mélancoliquement la vallée, ne laissant apercevoir que les flèches aiguës des clochers voisins, ou bien les cimes des longs arbres sans feuilles, ressemblant alors aux mâts d'une immense flotte. En été, un soleil ardent projette ses lumières et ses ombres sur les îles qui naissent et fleurissent dans les graviers mobiles, et sur les hautes guirlandes de verdure qui contiennent les berges du rivage, sans jamais se séparer d'elles. La solitude de ces bords, l'eau profonde ou murmurante, ces massifs impénétrables et ces bois touffus y paraissent toujours pleins de mystères et tout y porte au recueillement et à la méditation.

« Les moines, a dit leur grand historien, avaient un sentiment profond de la beauté du monde extérieur et de la nature². »

Ils en ont laissé la preuve dans le choix de l'emplacement de Belleperche.

« Car ce lieu était orné de plantations agréables, couvert de vertes

¹ Belleperche, *Bella pertica*, beau domaine, belle étendue, du latin *pertinere*, s'étendre, et du roman *pertica*, perche, mesure agraire. La mesure locale s'exprime encore ainsi : Arpent ou place, grande ou petite perche.

² Ce sentiment se peignait jusques dans ces noms charmants qu'ils donnaient aux lieux de leur retraite et de leur pénitence : Beaulieu, Bon-lieu, Chère-île, Les Délices, Bon-port, Bonne-mont, Bonne-val, le Pré-bénit, l'Abondance, la Joie, etc. — Monlalembert, *Les Moines d'Occident*, introd., tome 1, page LXXVII et suivantes. — Libr. Lecoffre, Paris, 1868.

prairies, entouré d'eaux abondantes et pourvu de terrains fertiles³. » Nulle part la richesse des cultures et la majesté d'un grand fleuve n'étaient plus dignes d'arrêter et de charmer des esprits contemplatifs.

Les frères de Sainte-Marthe racontent ainsi les commencements de ce monastère : « Belleperche était une fille de Clairvaux, située sur la rive gauche de la Garonne, à quatre lieues de Montauban. Elle avait été transférée là, du lieu de Belleperjette, près Larrazet, distant d'une lieue de l'emplacement actuel, à cause de la pénurie de l'eau et de l'inclémence de l'air, par les soins et avec l'assistance de saint Bernard. Elle avait été fondée, il paraît, vers le commencement du XIIe siècle par les seigneurs de Castelmayran, de la maison d'Arcombald. Il est difficile de préciser l'année exacte de l'installation de ces moines, et d'indiquer même l'institut qu'ils adoptèrent. Les coutumes de Toulouse, de l'année 1286, attestent qu'ils n'avaient point toujours suivi la règle de Cîteaux. On ne sait rien à cet égard, si ce n'est peut-être qu'ils furent redevables de leur premier établissement au bienheureux Gérard de Sales, comme leurs voisins de Grand-Selve. Il est positif que les riches seigneurs d'Arcombald lui donnèrent la vie et les moyens d'exister, dans le commencement du XIIe siècle, en y installant, soit des ermites, soit des moines, comme en d'autres lieux. Sans trop le prouver, les traditions de l'ordre affirment que la nouvelle fondation aurait reçu son baptême en 1143, de saint Bernard, abbé de Clairvaux⁴. »

Dom de Vic et Dom Vaissette, dans leur *Histoire de Languedoc*, fixent aussi à l'année 1143 la deuxième fondation de Belleperche, en disant que : « la réputation de sainteté que l'abbé Bernard et les religieux de Clairvaux s'étaient acquise contribua beaucoup à la fondation d'un grand nombre de monastères de son ordre, sous la filiation de cette abbaye, et que de ce nombre fut Belleperche⁵ »

³ Nam amaenis ornatus plantis, herbis virentibus repletus, aquis circumdatus et terris munitus erat locus, —Titre de fondation, Archives de Belleperche, dans le fond Doat, volume 91, Bibliothèque Nationale.

⁴ Clarae-vallis, filia Bella-pertica, Cisterciensis ordinis, ad sinistram Garumnoe ripam, quatuor à Monte-Albano distat leucis. Huc ob aquae penuriam et aeris inclementiam translata est, superstite et auctore S. Bernardo, e loco dicto Bella-pertica juxta Larrazetum, in monte una à Bella-pertica leuca posito. Condita autem fuerat duodecimo, ul videtur, seculo ineunte à vicinis dominis de Castro-llyrano, loparchis de Arcombald. Quodnam primi institutum secuti sint monachi, et quo precise anno hic plantati, facile non est definire. Ex consuetudinibus Tolosae anni 1286, colligitur eos non semper fuisse Cisterciensis instituti legibus adstrictos. Qui autem fuerint primi hujus loci inquilini non liquet, nisi forte constituti primum inibi sunt monachi B. Geraldus de Salis, sicut in vicinà Grandis-silvis abbatiâ : sed desunt prorsus documenta. Id tantum scimus scilicet potentes olim toparchas de Arcombald huic coenobio dedisse originem et incrementum, seculo duodecimo, eodemque seu eremitas seu monachos, ut alii bene multi, S. Bernardo Clare vallensi abbati dedisse nomen anno forte 1143, quem assignant auctores ordinis, sed non probant. — Gallia Christiana, XIII, p. 259 et 260. — Histoire de Languedoc, par D. Vaissette, édit. Paya, t. IV, p. 77 des notes.

⁵ Histoire de Languedoc, édit. Paya, t. IV, p. 130

Un document contemporain, transcrit dans les archives de l'abbaye, attribuait en effet cette deuxième fondation à saint Bernard. Les détails fournis par cet acte qu'il faut essayer de traduire en tâchant de lui conserver toute son originalité naïve, établissent

que⁶ : « Bernard étant venu dans le monastère de Belleperjette pour le visiter et y ayant demeuré trois jours, ce saint abbé examinant les ressources des religieux qui étaient là réunis, aurait constaté qu'ils étaient presque privés d'eau et que l'air qu'ils respiraient était malsain. Il se serait donc, à ce propos, concerté avec Alquier, qui alors était abbé, ainsi qu'avec ses religieux déjà fort nombreux, sans compter les convers et les *donats*, fort multipliés aussi, pour opérer ailleurs la translation du monastère. Tous s'étant confirmés dans ce désir et cette volonté, un jeûne de trois jours fut prescrit par Bernard à tout le monde. Après quoi, on pria et on invoqua le Saint-Esprit, afin qu'il inspirât la communauté et lui indiquât un lieu propice pour la translation projetée. Dans cet intervalle s'étaient rendus au monastère, pour l'anniversaire des funérailles de François d'Arcombald, leur père et chef de leur maison, les chevaliers nobles : Raymond-Bernard, Bernard Gautier, François et Guillaume d'Arcombald avec leur mère Julienne de Caumont. Cette solennité terminée, les abbés de Clairvaux et de Belleperjette s'empressèrent de témoigner à ces seigneurs leur désir et leur projet de transférer ailleurs le monastère, à cause de l'exiguïté des lieux, de la pénurie de l'eau et de plusieurs autres inconvénients. Après les avoir écoutés, la mère et les fils d'Arcombald, qui avaient été les fondateurs de Belleperjette, opposèrent un refus formel, basé sur différents motifs inutiles à énumérer, mais dont le principal et le plus important était pris de ce que leur époux ou père se trouvait enseveli dans le monastère, et que dès lors la translation demandée leur paraissait être une chose aussi contraire à la raison qu'aux convenances. Sur l'insistance des demandes et des prières des moines, Julienne et ses fils, cependant, demandèrent en dernier lieu huit jours pour en délibérer, et pour faire connaître leur décision définitive. Ce huitième jour advenu, qui fut le 24 mai 1166, Louis étant roi de France, Raymond comte de Toulouse, et Raymond évêque de cette cité, dans le château de Castelmayran, Julienne de Caumont et ses fils, c'est-à-dire noble Raymond-Bernard d'Arcombald, seigneur de Castelmayran, de Coutures, de Cadeillan, de Haumont, d'Arcombald, de Laroque, avec ses frères susnommés, tinrent conseil pour aviser et se concerter, avec leurs parents et plusieurs prud'hommes de leurs amis, convoqués à cet effet, sur le projet qui leur avait été communiqué. Là, d'un commun accord, il fut convenu que les abbés de Clairvaux et de Belleperjette et leurs religieux pourraient transférer ailleurs le monastère, mais à la condition

⁶ Fonds Doat, vo 91.

que le futur établissement serait créé et bâti dans la domination et l'alleu des seigneurs d'Arcombald, qui seraient ainsi considérés comme les fondateurs de la nouvelle abbaye, et le lendemain qui fut le 25^e jour du mois de mai, les abbés et les religieux ayant été appelés dans le château de Castelmayran, les chevaliers fondateurs firent connaître leur volonté et confirmèrent leur accord, sous la promesse que firent les abbés et les religieux d'opérer ladite translation à l'endroit qu'indiqueraient les donateurs, pourvu cependant qu'il fût apte et convenable quant au site et quant aux dépendances. Alors, après avoir entendu la messe et l'office, les seigneurs d'Arcombald, suivis de tous les assistants se mirent processionnellement en marche et prirent la direction de leur alleu de Laroque sur la Garonne. Ils visitèrent ces lieux, les examinèrent et en firent le tour. Après les avoir vus, considérés et appréciés, les religieux se mettant à genoux et rendant à Dieu les plus vives actions de grâces, supplièrent les susdits seigneurs de vouloir bien leur accorder et concéder les lieux qui venaient de leur être montrés, car ils étaient ornés de plantations agréables, couverts de vertes prairies, entourés d'eaux et pourvus de terrains fertiles (*Nam amoenis plantis ornatus, herbis virentibus repletus, aquis circumdatus et terris munitus erat locus*). La concession en fut accordée, et à l'instant les abbés et les religieux se pressant les mains avec effusion et s'embrassant à l'envi, s'arrêtèrent sur ce point merveilleux, y passèrent le reste du jour et toute la nuit, campés sous des arbres, et à la naissance de la nouvelle aurore, après une invocation au saint Esprit, y célébrèrent ou entendirent la messe... »

Scène aussi naïve qu'imposante, baisers de foi et d'amour ineffables et quasi-célestes que connurent seuls nos vieux cloîtres ! Ces particularités touchantes appartiennent bien à l'histoire de Belleperche. Le fond du moins, quoique tournant à la légende, est incontestable. C'est saint Bernard qui a affilié à Clairvaux toutes nos abbayes cisterciennes. C'est la maison d'Arcombald qui a fondé les divers établissements des moines de Belleperche. La deuxième fondation provoquée par saint Bernard dut avoir lieu en 1147, lors du voyage de l'abbé de Clairvaux dans nos contrées, voyage qui eut pour but principal de combattre l'erreur des Henriciens, précurseurs des Albigeois. Ce saint missionnaire fut reçu, disent nos chroniques, comme un ange envoyé du Ciel. Les Toulousains l'accueillirent, dans leur ville avec beaucoup de respect. Il y prêcha tous les jours publiquement et y fit plusieurs miracles. Il parcourut ensuite le pays environnant, visita les villes, les châteaux, les monastères. L'abbaye de Grand-Selve fut alors associée à l'ordre de Citeaux. L'abbaye de Calers, fille de Grand-Selve, fut fondée à la même époque⁷. C'est certainement alors aussi que saint Bernard dut s'occuper de Belleperche. Les circonstances ramenées dans l'acte dont on vient de donner une faible

⁷ D. Vaissette, Histoire de Languedoc, édit. Paya, t. IV, p. 124 et suivantes.

traduction, présentent, du reste, un caractère de vérité qui lève les doutes et entraîne les convictions. Les difficultés de la translation du monastère de Belleperjette ne pouvaient guère être vaincues que par l'ascendant de ce grand esprit. Lui seul pouvait avoir raison des scrupules des fondateurs. Peu importe que la charte qui consacre ces faits leur attribue une date postérieure de quelques années à la mort de saint Bernard. Les copistes de ce vieux titre ont confondu les dates et les mentions, c'est plus que probable. Ces altérations, tantôt involontaires, tantôt intéressées, étaient du reste si fréquentes que les notaires en faisaient souvent une spéculation⁸

Aymar fut le premier abbé de ce monastère dont on trouve le nom⁹ : Alquier vient ensuite, et l'on a vu que c'est sous son abbatiat que l'abbaye fut transférée sur la roche de l'alleu ou baronnie de Laroque, où sont encore ses restes. C'est sous Alquier, en 1164, que Raymond, comte de Toulouse, dispose des droits de leude et de péage dans tout son comté en faveur de Belleperche¹⁰. Dans la même année Othon d'Escuders, seigneur du voisinage, cède aussi à Belleperche et non Belleperjette, sa terre de Beaupuy, la dîme du Verduel et sa terre de Caillavet, moyennant qu'on le reçoive frère à sa mort¹¹. Bientôt après (1166), ce même Othon d'Escuders fait encore don à l'abbaye de sa terre de Granolhac, ce qui fut approuvé

8 (2) En 1277, les commissaires réformateurs de Philippe-Ie-Hardi, parmi lesquels figurait précisément un abbé de Belleperche, dans leur ordonnance de réformation, relèvent contre pour les notaires et tabellions cette habitude d'altérer les actes. — Histoire de Languedoc, t. VI, p. 192 et 643.

Il ne faudrait pas cependant méconnaître la difficulté du cas présent, qui est de concilier la date de 1147, époque du voyage de saint Bernard dans le Toulousain, avec la date et les mentions de notre acte, qui indiquent que la fondation ou la translation de Belleperche ont eu lieu, Raymond étant comte de Toulouse. Il s'agit ici de Raymond V. Or, le comte de Toulouse, en 1147, était Alphonse Jourdain. C'est à celui-ci que saint Bernard, au moment de son départ pour le Midi, écrivit une mémorable lettre sur l'objet de sa mission. C'est quelque temps après que ce prince se croisa pour la Palestine, où il mourut en 1148. C'est alors seulement que Raymond V lui succéda. — Histoire de Languedoc, t. IV, p. 124 et suivantes.

9 Gallia christiana, XIII, p. 259 et 260.

10 Cette donation et la suivante, toutes les deux à la date de 1164, prouveraient que Belleperche (Bella pertica) avait déjà alors succédé à Belleperjette, et rendraient d'autant plus suspecte la date de l'acte de fondation par saint Bernard, portée, comme on a vu, à l'année 1166. Voici l'extrait que donnent les Bénédictins de la charte de concession de

Raymond : « Anno, ab I. D. — M. G. LXIV, ego Raymundus, comes Tolosae, dux Narbonoe, marchio Provincial, dono, etc., Deo et beatae Mariae Bellaeperticae et habitatoribus ejusdem loci, etc., pedagiomet leudam omnium rerum suarum per totam terram meam, etc. Hujus rei sunt testes abbas praedicti loci, Alquerius, Ugo de Moreto, Arnaldus de Monte-claro, monachi. » — Histoire de Languedoc, t. IV, p. 510,

¹¹ « Notum sit, etc., quod ego Oto d'Escuders... dono et concedo eleemosinam... Deo et beatae Mariae Bellaeperticae et habitatoribus ejusdem loci praesentibus et futuris, in manus abbatis Alquerii, totam terram ex integro de Bellopodio eum nemore, etc. Hujus rei sunt testes abbas Grandissilvae Pontius, etc., quid concesserunt hoc donum ; dedit etiam fidejussores praedictus Oto, Raymundus de Bessenés, Montarsinus de Arcumbaldo, etc. Anno MCLXIV, regnante Lodovico, rege Francorum, Geraldo, Tolosanae urbis episcopo, Raymundo, civitatis comite. » — Histoire de Languedoc, t. IV, p. 509.

par Jordain et Gausbert de Agra, ses neveux, tandis que ces derniers disposaient de leur chef, Pour faciliter aux moines l'établissement d'un port et la construction d'un moulin, d'un domaine ayant appartenu à Garcies de Laroque¹².

En 1166, encore, Arnaud-Gausbert, fils du vicomte de Terride, fait une donation en faveur de l'abbaye¹³.

En 1170 ses fondateurs Gauthier et Bertrand d'Arcombald, pour eux et pour Guillaume-Bernard, leur frère, lui cèdent leur bois du Fesc et des droits de pacage sur leurs terres¹⁴. C'est dans la même année que l'abbé de Belleperche transige avec la prieure de Bragayrac (plus tard Saint-Aignan), sur leurs limites respectives, avec l'arbitrage des évêques de Toulouse et de Lectoure et des abbés de Grand-Selve, de Gimont et de Sarlat¹⁵.

En 1173 Guillaume et Pierre Sacerdos et Gausbert de Belcasse (*de Bello quercu*) se signalent par leurs dons généreux en faveur de notre abbaye, et en 1174 Montarsin d'Arcombald lui concède, dans Saint-Porquier, une métairie ou ferme (*boariam*) que le comte de Toulouse avait donnée au père du donateur, et qui en ce moment était exploitée par le colon Guillaume Brun. La charte de concession, transcrite par Doat dans les archives du monastère, s'exprime ainsi : « *Boariam de Sancto--Porchario quam Guilhelmus Bruni facere solebat. Hoc donum fecit apud Castellum-Sarracenum.* »

Les donations se continuent de la part des seigneurs voisins jusqu'à la fin de ce siècle, sans aucune interruption. On distingue parmi les donations importantes de cette époque : la donation de la terre de Belle-Artigue, par Boson de Donzac 1175¹⁶ ; celle de l'église et de la cure de Cordes, par Fulcrand, évêque de Toulouse, à la condition que les moines

¹² (Hoc donum factum apud Borrellum (Bourret), Grimoardus de Castro-Sarraceno, testis — Fonds Doat, vol. 91.

¹³ La vicomte de Terride s'étendait dans le pays de Gimoez, ainsi appelé de la rivière de Gimone qui l'arrose, et comprenait la portion la plus occidentale du diocèse de Toulouse, à la gauche de la Garonne, vers le confluent de ce fleuve avec le Tarn. Ce pays dépendit ensuite du diocèse de Montauban. Ses vicomtes se qualifiaient vicomtes de Gimoez ou de Terride, château qui était le chef-lieu de leur domaine. Le Gimoez comprenait ainsi Belleperche dans son territoire.—Hist. de Languedoc, par Dom Vaissette, édition Paya, tome IV, p. 101.

¹⁴ Fonds Doat, vol. 91.

¹⁵ D'après Dom Vaissette et Dom Claude de Vie, un monastère du même nom et du même ordre que le Bragayrac dont il est ici question, aurait existé jusqu'au XIV^e siècle, dans les environs de Lombez. Si les savants Bénédictins ne confondent jusqu'à la fondation et à l'existence de ces monastères, ils confondent tout au moins la plupart des faits qu'ils attribuent à leur Bragayrac, et qui appartiennent à Bragayrac, voisin de Belleperche (plus tard Saint-Aignan), qui dépendait, au XI^e siècle, de l'abbaye de Moissac, et qui fut donné en 1122, par le prieur Aymeri, à Pétronille, abbesse de Fontevraud, avec promesse d'obéissance, avec l'agrément d'Amélius, évêque de Toulouse, en présence de Guillaume, évêque de Lectoure, et de Béatrix, vicomtesse de Lomagne.—Hist. de Languedoc, tome IV, p. 41.

¹⁶ Fonds Doat, vol. 91.

institueraient le curé, dont l'évêque ferait la présentation 1181¹⁷ ; l'abandon de Gailhard, abbé de Saint-Théodard, relatif aux églises de Saint-Jacques, de Belbèze et de Saint-Etienne de Haumont, près Coutures, en 1188¹⁸ ; et enfin le don considérable, *pro mercede animoe suoe*, de Bertrand de Rochefort, comprenant les *honneurs* ou *seigneuries* de Montain et de Saint-M..., en 1189¹⁹. Il serait peut-être injuste d'oublier les noms des auteurs de fondations moins considérables : Bernard et Raymond de La Volvène, Arnaud de Donzac, Guillaume et Géraud de Agra, Guillaume et Gaucelin de Castelnau, Gausbert de Agra, Raymond d'Escuders, Peregrin de Conquis, Lemosana, fille d'Arnaud de Saint-Genes, etc., etc.

La nomenclature de ces titres, malgré son aridité et sa monotonie, offrirait cet intérêt de nous bien faire apprécier l'origine pure, on pourrait presque dire sacrée de ces propriétés monastiques, encore si injustement contestées. Jamais volonté plus libre et droit plus certain n'ont présidé à la création d'établissements plus utiles, si l'on se reporte du moins à l'époque de ces fondations.

En 1200 Arnaud-Gausbert, successeur de Bernard, qui lui-même avait remplacé Alquier dans l'abbatit, fut gratifié, par Bertrand de Agra, de droits d'aubaine et d'épave dans ses terres, et en 1202 Amanieu d'Arcombald donna à Hugues, le nouvel abbé, sa seigneurie (honor) de Gresas. En 1210, Pierre I, qui paraît avoir succédé à Hugues, reçut divers dons importants de Vésian, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, et d'Odon, son fils.

Les abbés Bernard II, Guillaume, Etienne, Laurens, Giles et Simon continuèrent ensuite de recevoir successivement des dons nombreux. C'est sous Etienne qu'eut lieu une transaction avec Bernard de Lamothe, sur *l'alleu* qui avait appartenu à Guillaume de Castelnau 1236²⁰, et c'est sous le même abbatiat que Trapardallas, fille de Bernard d'Arcombald, céda à l'abbaye ses *honneurs* ou seigneuries d'Embrezun et de Lartigue, 1245²¹.

On voudrait n'omettre aucun des noms des premiers bienfaiteurs de Belleperche ; mais les archives de l'abbaye, lors de ses malheurs, ne furent pas plus respectées que ses monuments. Son cartulaire était loin de renfermer, à l'époque où le président Doat put le consulter,

¹⁷ Cordes-Tolosanes, municipalité qui plus tard revendiqua la baronnie de Laroque et Belleperche en dépendant.

(3) Fonds Doat, vol. 91.

(4) Fonds Doat, vol. 91.

¹⁸ (3) Fonds Doat, vol. 91.

¹⁹ Fonds Doat, vol. 91.

²⁰ Fonds Doat, vol. 91.

²¹ La terre noble de Lartigue, voisine de Belleperche, appartenait naguère encore à une honorable famille du pays : les Caussade de Lartigue.

rémunération exacte, à défaut de titres, des possessions nombreuses successivement acquises par ces moines²².

A cet égard les comtes de Toulouse se signalèrent toujours par leurs largesses. Elles ne cessèrent même pas dans les temps si malheureux pour ces princes. En 1247, dans la requête aux enquêteurs chargés par Innocent. IV d'instruire sur la *bonne* vie, mœurs, dévotion, fidélité, contrition, signes et marques de pénitence de son père, encore privé de sépulture vingt-cinq ans après sa mort, Raymond VII fit entendre de nouveaux témoins attestant que le comte, son prédécesseur, avait fait de grandes libéralités aux abbayes de Belleperche, Grand-Selve, etc.²³. Mais auparavant, le 12 avril 1229, Raymond VII lui-même avait juré d'observer le traité de Meaux, préparé par un moine du pays, l'abbé de Grand-Selve. Après avoir promis de restituer tous les biens ecclésiastiques, le comte de Toulouse s'obligeait, par l'article 6 du traité, à payer à l'abbaye de Belleperche 300 marcs d'argent, et à d'autres monastères des indemnités analogues. Par son testament le vieux comte devait ajouter à ces libéralités un peu forcées un don volontaire, en comprenant notre abbaye dans le legs de 3,000 marcs d'argent et de nombreux troupeaux attribué à tous ces couvents. Du reste, dans les malheureuses divisions de cette époque, les abbés et les religieux de Belleperche n'avaient jamais cessé d'unir leurs prières et leur influence aux efforts de leurs frères de Grand-Selve pour la pacification de la contrée²⁴.

Guillaume de Jeauffre fut un des plus illustres abbés de Belleperche. Il avait succédé à Simon, qui lui-même avait remplacé Giles en 1256. De Jeauffre appartenait à une famille noble du Périgord. Son nom figure dans un grand nombre d'actes contenant des dons et des privilèges importants. Il octroya à sa bastide de Larrazet des coutumes et des franchises, à la date du 2 juin 1265²⁵. D'accord avec Thibaut d'Angeville, sénéchal stipulant pour Alfonse et Jeanne, comtes de Toulouse, Jeauffre accorda aussi des coutumes importantes à la bastide d'Angeville, nouvellement fondée dans le territoire de l'abbaye²⁶. Cet abbé fut élu,

²² Doat, qui n'était encore que procureur général à la Cour des comptes de Navarre, dut faire sa visite à Belleperche en janvier 1669. Il était du moins, le 13 janvier de ladite année, dans le voisinage, à Castelsarrasin, où les archives et papiers de la communauté lui furent exhibés et mis à sa disposition par les sieurs Viroles, Verdier-Villette, Lagrèse et Bouniol, anciens consuls. — Archives de Castelsarrasin, registre des délibérations.

²³ Hist. de Languedoc, édition Paya, t. VI, p. 1249 et suivantes. — Addition et notes de Du Mège, p. 44.

²⁴ Hist. de Languedoc, édition Paya, t. VI, p. 1219 et suivantes. — Additions et notes de Du Mège, 44.

²⁵ Fonds Doat, vol. 91, p. 171.

²⁶ Les coutumes d'Angeville sont remarquables, d'après Dom Vaissette, à cause de l'énumération des cas où les bourgeois et manants d'Angeville devraient acquiescer à leur seigneur la taille, tolte ou queste, à savoir: 1° Pour le rachat du seigneur fait prisonnier par l'ennemi ; 2° pour le mariage de chacune de ses filles ; 3° pour le passage d'outremer, Les coutumes d'Angeville sont du 2 décembre 1270. — Voir l'Hist. de Languedoc, t. VI, p. 155,

en1292, évêque de Bazas et mourut l'année suivante. Il fut inhumé dans l'église de Belleperche. On a retrouvé parmi des ruines sa pierre tombale, figurant aujourd'hui dans le musée archéologique du chef-lieu de notre département.

Les donations nombreuses dont il a été fait un relevé succinct avaient rendu l'abbaye maîtresse du plus grand nombre de ses possessions, possessions qui lui appartenaient encore au moment de la suppression des monastères par la Révolution. Mais le cartulaire des moines renfermait aussi la copie de plusieurs bulles pontificales et d'autres titres émanant des souverains des diverses époques, qui témoignaient du rôle important de cette abbaye. Une bulle du pape Innocent IV, de 1247, permettait à l'abbé et aux religieux de Belleperche d'exiger et de prendre les biens qui seraient échus légitimement aux religieux s'ils fussent restés dans le siècle²⁷. Une bulle d'Alexandre IV, de 1256, défendait, sous peine de l'indignation de Dieu et des apôtres Pierre et Paul, de faire payer aux religieux aucun péage forain de blés, vin, laine qu'ils vendraient ou achèteraient pour leur usage. Urbain IV, en1262, permettait à l'abbé et aux religieux de retenir les biens acquis par les moines qui déserteraient après avoir fait profession. Une autre bulle du même pape, de la même année 1262,défendait aux femmes d'entrer dans le monastère et dans les maisons et granges en dépendant, et à toutes sortes de personnes d'y manger de la viande²⁸.

C'est encore Urbain IV qui accorda 40 jours d'indulgence à tous ceux qui assisteraient à la dédicace de l'église du monastère : « *ecclesiam ejusdem monasterii, quam jam fecerunt opère sumptuoso,* » disait la bulle de 1263. Cette église, dont la constructionétait alors récente, ne le cédait en rien à une cathédrale : *basilica non impur erat cathedrali*, ajoutait la tradition recueillie par les frères de Sainte-Marthe²⁹.

Cette époque est pour notre abbaye son temps de splendeur et d'influence. Les rois de France, les rois d'Angleterre, maîtres alors d'une partie de nos provinces, les vicomtes de Lomagne, alliés de nos princes³⁰, et les plus puissants seigneurs du pays, se font honneur de l'enrichir et de la protéger. En octobre 1271 Philippe-le-Hardi charge Cohardon, sénéchal de Carcassonne, de saisir pour son compte les domaines qu'Alfonse de Poitiers et Jeanne de Toulouse laissaient à la couronne.

²⁷ Fonds Doat, vot. 91.

²⁸ Fonds Doat, vol, 91,

²⁹ Gallia christiana, XIII, col, 261.

³⁰ On sait que Philippe de Lomagne, fille d'Arnaud Othon de Lomagne, fut instituée héritière générale de Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers, sa cousine, par le testament de cette dernière en 1270, et essaya plus tard de revendiquer cette succession, prétention dont le parlementde Paris la déboula en 1274.

Cohardon se rend à Verdun et de là à Belleperche, Castelsarrasin, Moissac, etc. Un an après, en mai 1272, le roi lui-même visite ses nouvelles possessions. De Toulouse, où il se trouve le 25 mai, il se rend dans le pays de Foix pour punir le comte Roger Bernard III de sa rébellion. Des moines l'accompagnent dans cette expédition. Après avoir puni le comte de Foix, le roi décampe de Pamiers en chargeant Guillaume, abbé de Belleperche, qui était de sa suite, de distribuer aux habitants, en dédommagement de ce qu'ils avaient souffert par le passage des troupes, une somme de 2,150 livres³¹. Plus tard, 1274, Philippe-le-Hardi confirme par lettres patentes les possessions de l'abbaye.

Dans la même année Richard d'Angleterre, comte de Poitiers, mande à ses baillifs de Bordeaux de payer deux muids de sel, par an, à Belleperche et de laisser passer gratuitement ses bateaux, ce qui est ratifié par le roi³². On peut juger par ces actes de la haute considération dont jouissait alors l'abbaye. En 1277 le roi de France, toujours Philippe-le-Hardi, charge deux commissaires, Pierre, doyen de Saint-Martin, et Simon de Cubitis, chevalier, d'informer dans les sénéchaussées de Toulouse et d'Agen sur les excès que les sénéchaux, juges, baillifs, notaires, tabellions, pouvaient avoir commis dans les fonctions de leurs charges. Pour la répression de ces abus, ces commissaires s'entourent des conseils de l'évêque de Toulouse, et des abbés de Belleperche et de Moissac, qui concourent à cette réformation importante³³.

Les abbés de Belleperche vont jouer un rôle plus prépondérant encore dans les affaires du pays. Le roi de France était sur le point de déclarer la guerre au roi d'Angleterre, 1294. Philippe-le-Bel envoie Raoul de Clermont, connétable de France, pour saisir le duché d'Aquitaine et tous les autres domaines soumis aux Anglais. Le connétable se rend à Toulouse et donne commission aux abbés de Belleperche et de Grand-Selve et à quelques chevaliers recommandables d'aller à Saint-Macaire,

³¹ Hist. de Languedoc, t. VI, p. 172.

³² Fonds Doat, vol. 91.

³³ Cette réformation fut, en effet, si importante, qu'elle sembla avoir bientôt après, en 1280, provoqué les premières assises du parlement de Toulouse. L'ordonnance des commissaires réformateurs, parmi lesquels figuraient les abbés de Belleperche et de Moissac, fut publiée dans les deux sénéchaussées de Toulouse et d'Agen. Elle fut plus tard insérée dans les plus anciens registres du parlement de Languedoc. Voici un des principaux articles de cette ordonnance, celui qui concernait les notaires. Il est instructif pour l'histoire du notariat: « Notariorum numerus quem ibidem invenimus, videlicet " usque ad XXXIX restrinximus similiter usque ad XXV, de concilio predictorum, et quia dicti notarii scripturas suas nimis care vendebant et fraudes in ipsis scripturis, multimodis adhibebant, propter quas litigantes multipliciter opprimebant, et ob hoc a prosecutione suorum jurium desistebant, ordinavimus quod pro qualibet palmascripturae, in longitudine et latitudine continentis XXV lineas, cum abbreviaturis quas decet intalibus adhiberi, absque litterarum protectione dolosa, et qualibet linea similiter continente circa LXXX litteras, absque titulo, dicti notarii accipiant VI denarios Turon, et juxta taxationem hujusmodi plus et minus recipiant juxta numerum linearum. etc., etc. » On voit par cet extrait que la loi de ventôse an XI, organisatrice du notariat, et celle du 13 brumaire an VII, sur le timbre, ne sont pas les seules qui aient prévu les abus en matière d'actes publics.

en qualité d'ambassadeurs, signifier à Jean de Saint-Jean, lieutenant du roi d'Angleterre en Aquitaine, la saisie de ce duché et le sommer de le leur remettre. Les commissaires partirent de Toulouse, suivis de quatre notaires, dont trois de cette ville et le quatrième de Verdun sur la Garonne et accompagnés de plusieurs autres personnes du pays.

Les deux abbés amenaient avec eux chacun quatre religieux de leur monastère, et tout cela, disent nos historiens, faisait un grand cortège. Les commissaires, l'abbé de Belleperche, chef de la commission, portant la parole, sommèrent Jean de Saint-Jean, le jour de la Chaire de Saint-Pierre, 18 janvier 1294, de leur remettre le duché d'Aquitaine. Ce chevalier répondit qu'il doutait de leur autorité et de leur pouvoir, de même que du connétable qui les avait commis; et les commissaires, après avoir dressé un procès-verbal de cette réponse, s'en retournèrent à Toulouse.

L'arrogance du lieutenant du roi d'Angleterre fut bientôt punie par le connétable lui-même, qui s'empara facilement de la plupart des places du duché d'Aquitaine. Mais ces démêlés n'étaient qu'un prélude aux guerres terribles et interminables qui devaient bientôt désoler nos provinces. La première moitié du XIV^e siècle semblait préparer ainsi les grandes calamités qui allaient fondre sur tout le royaume. Tous les fléaux à la fois menaçaient notre existence et notre nationalité : la guerre avec l'étranger, les dissensions intérieures qui malheureusement se produisent le plus souvent à l'instigation de l'ennemi extérieur, la peste qui accompagne aussi toutes les guerres. En 1320, les Pastoureaux débutent dans ces désordres. Parvenus de l'extrémité presque du royaume jusqu'à notre Midi, ils se rendent de Castelsarrasin à Verdun, poursuivant les Juifs exaspérés, en passant très-probablement sous Belleperche, menacé et peut-être mis à contribution par les deux bandes³⁴. Ce n'est pas tout : la noblesse elle-même, loin de protéger les populations, se livre à tous les excès ; Jourdain de L'Isle, de la maison de L'Isle-Jourdain, qui étendait sa domination jusqu'à notre abbaye³⁵, accusé de nombreux viols et homicides, est pris, conduit à Paris, condamné à mort par le Parlement, traîné à la queue des chevaux et enfin pendu le samedi veille de la Trinité, de l'an 1323³⁶. Les monastères soupçonnés de renfermer de nombreuses richesses, étaient singulièrement exposés à toutes les violences, et c'est sans doute pour les prévenir que Charles IV, parcourant la province et se trouvant à Toulouse en février 1324, accorda des lettres de sauvegarde en faveur de l'abbaye de Belleperche³⁷.

³⁴ Hist. de Languedoc, t. VII, p. 70.

³⁵ En 1195 Jourdain, deuxième du nom, seigneur de l'Isle-Jourdain, avait acheté d'Arnaud de Montaigu, second fils d'Armand, vicomte de Gimoez, la moitié de la vicomté de Gimoez ou de Terride. — Hist. de Languedoc, t. VI, p. 342.

³⁶ Hist. de Languedoc, t. VII, p. 77.

³⁷ Hist. de Languedoc, t. VII, p. 79.

La France, loin d'être au bout de ses épreuves, devait au contraire traverser des temps plus lugubres encore. Le traité de Brétigny négocié, hélas! par des religieux, l'abbé de Cluny et le général des Dominicains, loin d'assurer une paix honorable, consacre notre ruine à peu près complète. Un historien peu suspect parle ainsi de cette cruelle époque : « Tout commerce avait cessé, toute culture même était devenue impossible ; nul voyageur ne se hasardait sur les routes impraticables ; les bourgeois se renfermaient dans leurs remparts, dont ils fermaient les portes à tous gens d'armes, quelle que fût leur bannière... Les céréales, les légumes, les vignes, ni l'herbe touffue ne réjouissaient plus les yeux de l'homme... On ne voyait qu'églises croulantes, que ruines noircies par l'incendie... Les plus belles et les plus riches abbayes étaient détruites ou occupées par les gens d'armes³⁸. »

On comprend que l'abbaye de Belleperche ne fut point épargnée par des malheurs si étendus et qui allaient encore se prolonger pendant plus d'un siècle. Cependant, les premiers fondateurs se souviennent d'elle, au début et à la fin de cette longue crise. En 1378 Montarsin d'Arcombald fonde deux chapelles dans le monastère et lui donne 200 livres, à la condition du service de quelques messes, et en 1435 le dernier héritier de la maison d'Arcombald, Bertrand, mourant de la peste à Beaumont, par son testament substitue à ses trois filles, bientôt victimes comme lui de l'épidémie, dans toute son hérédité, le couvent de Belleperche, fondé par ses ancêtres.

C'est dans cette année 1435, qu'un décret du concile de Bâle confirme l'union (par l'official de Montauban), à Belleperche, du prieuré des religieuses de Saint-Aignan, suivant l'ordre du pape Eugène IV. Cette union était devenue indispensable par suite des guerres, des inondations et des autres événements calamiteux qui avaient ruiné les bâtiments et les possessions de cet antique prieuré³⁹. Voilà à peu-près les seuls actes relatés par le cartulaire de notre abbaye depuis 1350 jusqu'à la fin du XVe siècle. C'est cependant dans ces temps de désordre, si longs et si douloureux, que nos moines paraissent avoir édifié deux des principaux monuments de leur dépendance. L'église de Larrazet, due à leur foi généreuse, est du XVe siècle. Son château appartient au XVe et répondait sans doute aux besoins et aux moyens de défense dont cette bastide dut être entourée.

Mais notre abbaye était comme ses sœurs tombée en commende, et ce fait seul expliquerait le silence de ses annales. La commende fut le déclin des monastères ; elle en retira non-seulement la vie religieuse, mais toute

³⁸ Hist, de France, par H. Martin, t. VII, p. 5, de l'édition Marne, Paris, 1834.

³⁹ Cette suppression momentanée du prieuré de Saint-Aignan, autrefois Bragayrac, eut lieu, dit le cartulaire, pro guerrarum turbines, aquarum inundationes et eventos calmito sos — Fonds Doat, vol. 91.

vie. En 1507 nous voyons le pape Jules II accorder à l'abbé de Belleperche et à ses successeurs la mitre, la croise, les autres ornements et le droit de bénédiction. En 1522 l'abbaye rend hommage pour ses possessions à Charles, duc d'Alençon, comte d'Armagnac, vicomte de Beaumont. En 1557 le cardinal Georges d'Armagnac, archevêque de Toulouse, abbé commendataire, fait dans l'abbaye une entrée triomphale, et en 1565 y reparait en la compagnie du duc de Damville, gouverneur de la Province, escorté par 400 gentilshommes du pays⁴⁰. Ces vaines ostentations durent compter parmi les derniers beaux jours de l'abbaye. Déjà moralement éteinte, réduite à un petit nombre de moines, plutôt les agents d'affaires de l'abbé, absent, que de vrais religieux, elle autrefois si florissante et qui avait compté jusqu'à 200 moines fervents, se trouva, sans s'en douter, plus près de sa ruine complète qu'aucune de ses soeurs.

Les scènes de la Saint-Barthélémy à Paris (août 1572), dont le contre-coup s'était fait sentir à Toulouse et jusque dans nos villes secondaires, comme Gaillac et Rabastens, avaient porté les religionnaires des bords du Tarn à prendre de nouveau les armes.

Partout on se souleva, divisés en deux camps ennemis. Mais des motifs particuliers de haine et de jalousie attirèrent peut-être sur Belleperche la fureur des Calvinistes. Le Bret raconte⁴¹ :

"que les religionnaires qui s'étaient signalés dans quelque entreprises contre les catholiques, venaient de toute part se réfugier à Montauban, dont les forces étaient ainsi augmentées, en même temps que l'humeur guerrière. Ainsi fit le capitaine Sérignac, frère de Terride, qui était mort de chagrin après sa défaite devant Orthez⁴². Après s'être emparé par surprise du château de Terride, sur ses neveux, il pénétra dans le couvent de Belleperche, à l'aide des valets qui lui en ouvrirent les portes. Persuadé que les moines avaient caché les ornements de leur église et les trésors qu'il leur supposait, il les fit géhenner avec des cruautés inouïes pour les forcer à les lui découvrir et puis les précipita dans la Garonne. Le prieur seul, Laurens Aubin, se sauva à la nage et se réfugia à Castelsarrasin, emportant une riche croix d'argent ornée de turquoises, de topazes et d'émeraudes. Sérignac exerça sa fureur contre les bâtiments, qui étaient comptés parmi les plus beaux de la province. Il fit abattre l'église et une grande partie des cloîtres et des dortoirs."

Belleperche ne disparut pas cependant tout-à-fait. L'abbaye répara peu à peu et même assez complètement ses nombreuses ruines. Les bâtiments nouveaux ne le cédèrent en rien à ceux qu'ils devaient remplacer jusqu'au jour où des barbares plus fanatiques vinrent les détruire et les disperser pour toujours. L'église seule, dans sa renaissance, ne pouvait faire oublier

⁴⁰ Fonds Doat, vol. 91, p. 369-445.1878 8

⁴¹ Le Bret, Hist. de Montauban, t, III, p. 66 et 67.

⁴² Antoine de Lomagne, vicomte de Terride, une de nos illustrations locales.

la magnificence de la basilique du XIII^e siècle, dont la bulle d'Urbain IV et la tradition nous ont encore conservé le souvenir.

Peut-être, de nos jours, y a-t-il des hommes assez passionnés ou assez aveugles pour n'avoir aucun regret de ces monuments de l'art et de la civilisation et pour reprocher aux moines d'avoir été trop riches, comme s'ils n'étaient pas légitimes possesseurs de leurs biens, et comme s'ils en avaient fait un usage égoïste. Les moines trop riches ! Pas au moins les Franciscaïns, les Dominicains, les Carmes, les Augustins ; les Frères mineurs de Montauban accusaient en 1789, devant leur municipalité, un revenu de 1,615 livres. « Le couvent a quelques dettes, disaient ces bons pères ; la communauté s'empresse d'y faire honneur. Après y avoir satisfait, il ne lui restera pas grand'chose de bon pour elle entre les mains. » Passe pour ces mendiants, diront les détracteurs des couvents ; mais les Bénédictins, les Bernardins étaient très-riches, trop riches.

Voici quels furent avant 1789 les revenus de l'abbaye de Belleperche⁴³. Elle avait dans Rivière-Verdun :

Les seigneuries et dîmes de Larrazet et du Bas-Belbèze, affermées avec le moulin et dépendances par an, neuf mille cent cinquante livres, ci 9,150 liv.

Réserves dans le bail, sept cent dix livres, ci.... 710

Les terres seigneuries et dîmes d'Angeville, Montain et Labourgade, affermées par an sept mille et cent livres, ci 7,100

Réserves dans le bail, trois cent soixante-trois livres, ci , 363

Les seigneuries, terres et dîmes de Garganvillar, affermées huit mille quatre cents livres, ci 8,400

Réserves dans le bail, trois cent sept livres, ci... 307

Les bénéfices dans Saint-Porquier et Saint-André (Languedoc), affermées par an dix-sept cent-cinquante livres, ci 1,750

La réserve insérée dans le bail, treize livres, ci. 13 Les bénéfices, seigneuries et dîmes dans Donzac et Saint-Martial en Condomois (Guienne), huit mille huit cents livres, ci 8,800

Réserves dans le bail, cent quarante-six livres, ci. 146

Total des revenus, trente-six mille sept cent trente-neuf livres, ci 36,739

Les charges de l'abbaye consistaient dans :

1^o Pensions à divers, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres, ci. 3,399 liv.

2^o Décimes à Montauban, cinq mille et vingt-deux livres, ci 5,022

3^o Décimes à Condom, seize cent cinquante-une livres, ci 1.651

4^o Portion congrue à M. le curé de Montain, huit cents livres, ci 800

5^o Garde-chasse, cent livres, ci 100

6^o Prédicateurs pour Larrazet et pour Donzac, cent vingt livres, ci 120

7^o Aumônes fixes, deux cents livres, ci 200

⁴³ Déclarations faites en vertu de la loi du 13 novembre 1789. — Manuscrit de l'auteur.

8° Réparations et entretien des bâtiments, quinze cents livres, ci 1,500
Total des charges, douze mille sept cent quatre-vingt-douze livres, ci 12,792

Ces charges réduisaient le revenu net de l'abbaye à vingt-trois mille neuf cent quarante-sept livres.

Y a-t-il là de quoi reprocher aux moines de Belleperche leurs richesses ? — Mais qu'avaient-ils fait de ces revenus ? — Qu'était-ce qu'un moine ? — A quoi bon un moine ? — Ces questions, que Voltaire a posées et dont ses disciples ont tant abusé, peuvent encore satisfaire les passions du moment, et même l'ignorance du plus grand nombre. « Car ne sommes-nous pas sortis du collège sachant par cœur le nombre des maîtresses de Jupiter, mais ignorant jusqu'aux noms mêmes des fondateurs de ces ordres religieux qui ont civilisé l'Europe et tant de fois sauvé l'Eglise⁴⁴ ».

Que l'on permette ici une courte digression. Les anciens moines, même ceux de Belleperche, furent constamment à la hauteur de leur rôle. Ils ont fait du XIII^e siècle la grande ère de la foi religieuse. Ils ont prié et défendu l'Eglise. Ils ont travaillé. Ils ont aimé et répandu autour d'eux la paix et le bonheur. Les moines ont prié en chevaliers de Dieu, en paladins de la Table ronde du Christ. C'est saint François qui parle. Ils ont aussi défendu leur pays, et nous avons vu les religieux de Belleperche intervenir patriotiquement dans toutes nos luttes avec l'étranger. Ils nous ont appris à prier et à méditer. C'est un moine qui a conçu et publié *l'Imitation de Jésus-Christ*, ce livre inimitable qui renferme tout.

Les moines ont travaillé. Ils ont défriché nos sols les plus ingrats, donné des leçons d'agriculture, introduit de nouvelles méthodes, les meilleures races d'animaux, les plantes les plus utiles. Ils ont propagé les meilleurs cépages, les meilleurs fruits.

« Les moines ont créé les jardins potagers et perfectionné l'horticulture, » dit Chavin de Mallan. « Les abbayes étaient des fermes modèles où l'on perfectionnait les races, les produits et les méthodes, » ajoute M. de Caumont⁴⁵. Les anciennes litanies de saint Benoît renfermaient cette invocation : *sancte Benedicte, agriculturalum* [mot en grec], *ora pro nobis*. Les moines ont encouragé les arts, bâti des églises et des monuments d'une magnificence incomparable. Ils ont fondé des villes. Montalembert cite plus de soixante villes principales, dont la fondation leur est due, et il omet dans sa nomenclature, Montauriol, Moissac, Beaumont, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Larrazet, Grenade, Gimont, autour de nous, et bien d'autres ailleurs., sans doute. Dans l'industrie leurs découvertes sont innombrables. Il était bien rare qu'ils n'établissent pas des fabriques dans

⁴⁴ (1) Montalembert, _ Les Moines d'Occident, introd., page XCXVII.

⁴⁵ Abécédaire archéologique, archit., civile, page 128 et suiv.

les villes par eux fondées. Dans toutes nos vallées et sur les plus faibles cours d'eau, ils avaient créé des moulins et des foulons.

Dans l'érudition et les lettres on ne peut encore rien comparer aux travaux et aux recherches des Bénédictins. Leurs écoles, les seules autrefois qui existassent, répandaient les lumières à profusion. On parle d'instruction gratuite. Il y a mille ans et plus qu'ils l'ont prodiguée⁴⁶.

Ils ont aimé de cet amour dont on a dit : « Ses souffrances solitaires, ses émotions éternellement rajeunies, ses crises, ses bouleversements, son abandon et son enthousiasme, tout ce monde immense qui s'agite dans l'étroite enceinte d'une vie d'homme, d'un cœur qui aime ! Oh ! voilà la plus belle et la plus profonde des histoires⁴⁷. »

Mais le plus beau titre des moines à notre reconnaissance, c'est que la paix et le bonheur dont ils jouissaient, ils les ont constamment répandus autour d'eux, ils les ont partagés avec les populations qui les entouraient et surtout avec les pauvres. Ils ont toujours eu des infirmeries pour les malades, des hospices et des hôtels pour les voyageurs et les étrangers. Tout passant honnête était reçu chez eux et pouvait y rester trois jours. Quand il partait, on lui remettait un peu d'argent pour continuer sa route. Tout ce que la malice a pu inventer ou révéler de médisance sur les moines, s'applique à leur décadence. Mais, même alors, leurs bienfaits ne cessèrent jamais. Les Bénédictins de Moissac distribuaient chaque jour aux pauvres de la ville un setier de blé, 366 setiers par an.

Cette distribution, qui avait encore lieu de la part des chanoines séculiers de l'abbaye en 1789, se faisait quotidiennement dans l'impasse qui existait entre l'église du couvent et les habitations bourgeoises. Cette impasse s'appelait la Sagra : la sagra, c'est-à-dire la chapelle, l'asile des

⁴⁶ (1) M. Mignet, dans ses Mémoires historiques, 3e édit., Paris, Charpentier, lib., p. 153 et 157, dit : « Les écoles qui existaient dans les monastères étaient de deux espèces : les unes « intérieures, les autres extérieures. Dans celles-ci, on y recevait les enfants du dehors ; on « y enseignait la doctrine et la morale du christianisme, les lettres latines, quelques débris « de la science grecque. Là était le dépôt où s'était conservée la partie de la civilisation " antique, qui devait servir de germe à la civilisation moderne. »

⁴⁷ tes Moines d'Occident, introduct., p. XCIX.— Dans ces admirables pages sur l'amour et le bonheur des Moines, Montalembert cite ces vers d'Alfred de Musset, notre grand et malheureux poète contemporain, dans Rolla, qui souffre tant de son incrédulité :

Cloîtres silencieux, voûtes des monastères,
C'est vous, sombres caveaux, vous qui savez aimer :
Ce sont vos froides nefs, vos pavés et vos pierres,
Que jamais lèvres en feu n'a baisé sans pâmer.
Trempez-leur donc le front dans les eaux baptismales,
Dites leur donc un peu ce qu'avec leurs genoux
Il leur faudrait user de pierres sépulcrales
Avant de soupçonner qu'on aime comme vous.
Oui, c'est un vaste amour qu'au fond de vos calices,
Vous buviez à plein cœur, moines mystérieux !...
Vous aimiez ardemment ! Oh ! vous étiez heureux !

pauvres⁴⁸. Aussi la spoliation des moines a-t-elle été l'œuvre seule des révolutionnaires. Les populations voisines sont innocentes de ces violences et de ces méfaits. Partout elles ont dû protester, comme protestèrent les voisins de Belleperche.

On peut justifier cette dernière assertion en donnant ici quelques détails sur la fin de l'existence de ce monastère. Ce que nous allons faire connaître justifiera aussi la digression apparente à laquelle on vient de se livrer sur l'utilité de ces corps religieux.

L'abbaye de Belleperche était particulièrement aimée de ses voisins, et elle a laissé parmi leurs descendants une popularité qui dure encore. Mais ce qui est généralement ignoré, c'est que la plus importante des communes limitrophes, Castelsarrasin, quoique séparée par la Garonne, fit au moment où l'existence des monastères fut menacée, les plus grands efforts pour conserver et s'annexer Belleperche.

La Révolution signalait ses premiers succès par ses attaques contre la religion, son culte et ses ministres. Un décret de l'Assemblée constituante, du 1er novembre 1789, avait suspendu l'émission des vœux monastiques. Bientôt les intentions ne se dissimulèrent plus. Un décret du 22 du même mois maintient que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir à l'entretien du culte d'une manière convenable, à l'entretien de ses ministres et au *soulagement des pauvres*, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces. C'est pour utiliser ces dernières réserves, qu'ils crurent sincères, que les religieux de Belleperche, s'illusionnant d'ailleurs, conçurent le projet aussi hardi que singulier de se donner eux et leur territoire à la municipalité de Castelsarrasin.

Le 23 février 1790, le corps municipal de cette ville, sur la convocation de Carrère-Pechels, son maire, s'assemble pour fixer le jour et l'heure où seront entendues les communications importantes qu'ont à faire MM. les religieux de Belleperche⁴⁹. On s'ajourne au lendemain, à deux heures, et le lendemain à l'heure indiquée, devant l'assemblée municipale, grossie de tous les notables, M. Fossat, procureur syndic de MM. les religieux, remet à M. le Maire une requête signée de lui et une délibération capitulaire de MM. les prieur, religieux et syndic de l'abbaye, en date de la veille, pour demander l'incorporation et agrégation de la baronnie de Laroque, où est située l'abbaye, à la municipalité de Castelsarrasin. L'assemblée, après en avoir délibéré, arrête :

1° Qu'elle remercie MM. les prieur, religieux et syndic de Belleperche des sentiments d'estime et d'amitié qu'ils témoignent à la communauté de cette ville ;

⁴⁸ Communication due à notre érudit collègue et ami, M. Laroque, conservateur du cloître de Moissac.

⁴⁹ Archives municipales de Castelsarrasin, hôtel-de-ville, Registre des délibérations de 1790.

2° qu'elle ne peut et ne doit rien statuer sur la demande contenue dans ladite requête, et qu'elle s'en remet entièrement à la décision suprême de l'Assemblée nationale;

3° qu'il sera, à cet effet, présenté une adresse par le bureau municipal à *nos seigneurs* de l'Assemblée nationale, laquelle adresse sera envoyée, avec la requête, la délibération et autres pièces, à M. Raby de Saint-Médard, député de Castelsarrasin à la dite Assemblée⁵⁰;

4° que dans cette adresse on exprimerait le désir de la communauté de voir effectuer la réunion et l'incorporation demandées, et qu'on motiverait ce désir sur les sentiments de considération et d'affection des citoyens de la ville pour MM. les prieur et religieux de la dite abbaye, sur leur reconnaissance des secours abondants que les pauvres de la communauté ont dans tous les temps reçus de leur maison, et enfin sur ce que la dite maison étant la seule abbaye qui soit clans le district de Castelsarrasin, il peut paraître convenable qu'elle soit dépendante de la ville principale, sa voisine immédiate...

Le comité de constitution autorisa la réunion et l'incorporation à titre provisoire. Le conseil général de la commune décida, en conséquence, que la réunion aurait lieu, et qu'à cet effet MM* du bureau municipal se transporteraient à Belleperche pour en prendre possession. Cette prise de possession eut lieu le 21 mars 1790, en présence et du consentement du prieur dom Charles-Louis Filanchère, des religieux dont les noms suivent, au nombre de cinq, les seuls probablement existant alors : Jean-Jérôme Martin de Bellerive, — Alexandre Cornac, — Jean-Pierre Calbet, — Pierre-Louis Filanchère neveu, — Théodore Mang, et du procureur-syndic Caprais Fossat, qui tous prêtent le serment civique au maire de Castelsarrasin. Dans son enthousiasme provoqué par cette heureuse affiliation, le corps municipal décida qu'en reconnaissance du concours qu'il avait obtenu des députés qui s'étaient occupés de l'affaire, les portraits de Rabaud de Saint-Etienne, président du comité de constitution, Gossin, rapporteur du projet, et Raby de Saint-Médard, député de Castelsarrasin, seraient placés dans la salle capitulaire de la maison commune⁵¹.

La réunion provisoire fut bientôt sans effet. Cette abbaye subit le sort de tous les monastères en France. Ses moines furent dispersés et bientôt obligés de se cacher. Ils ne revirent plus leur baronnie de Laroque, pour la conservation de laquelle ils avaient fait de si beaux efforts, ni ces

⁵⁰ Raby de Saint-Médard était de Castelsarrasin. Il mourut plus tard président du tribunal de cet arrondissement.

⁵¹ C'est depuis lors sans doute que le sceau de Belleperche se trouve dans les archives de la mairie de Castelsarrasin, où l'on peut le voir encore. Ce sceau armorial représente l'image de la très-sainte Vierge, assise et couronnée, ayant l'enfant Jésus à son côté gauche; autour de l'image on lit « Sigillum conventus monasterii, Bellae-Pertissae. » — Voir, pour tous les détails sur l'annexion de Belleperche, les archives de Castelsarrasin.

plantations agréables, ni ces prairies toujours vertes, ni ces eaux abondantes, ni ces terrains fertiles, que leur avaient si légitimement transmis les frères d'Arcombald, et dont ils jouissaient depuis sept cent quarante-six ans !

L'abbaye fut vendue nationalement au profit de quelques spéculateurs, ennemis des arts autant que des couvents, qui détruisirent successivement les plus intéressantes parties du monastère. Ses restes étaient naguère possédés et habités par un homme estimable, qui semblait vouloir faire oublier les torts des précédents propriétaires.

Le touriste et l'archéologue peuvent cependant encore trouver à Belleperche bien des sujets d'exploration⁵². De l'antique monastère il reste quelques fondations en briques inégales du XIIIe siècle, puis les caves et enfin les restes de la salle capitulaire ; et c'est bien à la vue de ces débris qu'on peut s'écrier avec les auteurs du *Gallia christiana: quanta vero fuerint oedificia regularia tantaque supersunt ruinoe douent*⁵³.

Les caves rappellent les anciennes granges monastiques du XIIIe siècle. Elles datent des premières fondations de l'abbaye. Elles sont voûtées et les arêtes des ogives sont supportées par trois rangs de piliers massifs en colonnes monocylindriques. Le côté de la salle capitulaire, encore debout, est formé par trois ouvertures en arc ogival, dont deux sont remplies par des arcatures doubles, du même style, reposant au centre sur cinq colonnes cylindriques, le tout en marbre. Par ce côté on peut facilement se figurer la salle capitulaire tout entière, appartenant à la première construction. L'église primitive du XIIIe siècle fut reconstruite, on l'a vu, après sa destruction vers la fin du XVIe siècle. Mais la nouvelle église, démolie aussi depuis, paraît n'avoir point couvert tout l'espace occupé par la vieille basilique d'Urbain IV. On a retrouvé en dehors de la seconde enceinte des carreaux émaillés qui dataient de cette époque. Ce sont ces carreaux qui, grâce au don de M. Petit, ont été recueillis par le musée archéologique de Montauban, où ils viennent d'être mis en place. Sur quelques-uns sont reproduites les armes de l'abbé Jeauffre, qui se retrouvent aussi sur la pierre tombale de cet abbé, également offerte au musée par le propriétaire de l'abbaye. Ces armes indiqueraient ainsi la date à peu près exacte de ces carreaux.

Les bâtiments modernes qui restent debout sont réguliers, et leur restauration complète serait facile. Le principal corps, constamment battu par les flots de la Garonne, offre un développement d'un effet très-

⁵² La Société archéologique de Tarn-et-Garonne, sous la conduite de son savant et respectable président, avec le concours du plus grand nombre de ses membres, visitait naguère ces débris imposants, passant des heures bien rapides dans des épanchements aussi doux que l'ancienne cordialité des disciples de saint Bernard, et dans des entretiens pleins d'érudition et d'esprit. La mort, hélas ! a enlevé depuis à son dévouement à la Société l'honorable M. Petit, qui fut ce jour-là pour tous un hôte si empressé et si bienveillant.

⁵³ Gallia christiana, notice sur Belleperche.

imposant. C'est de sa façade du levant qu'on distingue les magnifiques horizons qui charmèrent saint Bernard, Alquier et ses religieux. Ils offrent toujours le même attrait. Les appartements du prieur, où l'on arrive de plain pied par l'aspect opposé, sont encore aujourd'hui, élégants, coquets presque. On ne retrouve nulle part de plus fines et de plus gracieuses sculptures dans le goût du XVIIIe siècle. Une perche, fraîche comme si elle sortait de l'eau, est sculptée sur la cheminée du salon, comme pour protester contre l'étymologie que l'auteur de ces lignes a attribuée à l'abbaye. Le cloître moderne, adossé à la partie occidentale du principal bâtiment, était contigu à l'église, dont il ne reste que quelques pans de mur. L'hôtel des étrangers et les autres dépendances ont été complètement démolis. Il ne faut pas cependant oublier l'immense corridor, qui au-dessus des appartements dont il a été parlé divisait dans toute sa longueur le principal bâtiment. Ce corridor, qui a sept mètres de largeur sur sept mètres de hauteur, est entièrement ouvert au midi et se termine par une grille garnie de verre, donnant sur le jardin et l'ancien verger des moines. De chaque côté du corridor se trouvaient les cellules servant de dortoir. Il est triste de voir tout cela nu, abandonné. L'effroi vous saisit.

On comprend que les usurpateurs des monastères n'aient point voulu vivre dans ces vastes salles accusatrices, et que la cupidité se soit transformée en colère, pour les détruire et ne plus les voir.

C'est la logique des mauvaises actions.